

Document attaché au slide n°19. **Doctrine.** Jean Carbonnier, *Le silence et la gloire*. En réaction à l'arrêt *Branly*, alors que la doctrine était unanimement favorable à celui-ci, le doyen Carbonnier publia cet article qui fit sensation. Il affirma que si le juge s'autorise à imputer à faute la façon pour un historien de présenter des faits historiques d'une façon ou d'une autre, par exemple qui a inventé la radio, alors le juge, donc le droit, fait une histoire officielle. Parce que les jugements produisent une « vérité légale », par nature incontestable, une telle solution constitue un grand danger, terrain de tous les totalitarismes, entame à la fondamentale liberté d'expression et liberté de la recherche scientifique.